PROCÈS-VERBAL

DU 5 SEPTEMBRE 2025

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

22 personnes assistent à la séance.

25-09-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2025**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 août 2025 et des séances extraordinaires des 12 et 22 août 2025
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 août 2025
5.3 Adoption du règlement # 287-25 décrétant une dépense de 748 431$ et un emprunt de 748 431$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2024
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter

8. Travaux publics-Transports

8.1 Programmation de la TECQ 2024

9. Hygiène du milieu

9.1 Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

Pas de point à traiter

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Participation à la démarche collective pour l'élaboration d'une Politique familiale municipale, sans demande de soutien financier

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. André Blouin

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 AOÛT 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 12 ET 22 AOÛT 2025</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 8 août 2025 et des séances extraordinaires des 12 et 22 août 2025;

Il est proposé par M. Gaétan Proulx et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 août 2025 et des séances extraordinaires des 12 et 22 août 2025 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

COSMOSS La Mitis : nous informe la tenue du Salon du livre mobile qui aura lieu à Padoue et Saint-Gabriel-de-Rimouski

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC DU 9 JUILLET</u>

- Demande à la SQ de revoir à la hausse le nombre de patrouilleurs au poste de Price
- Demande à la SQ d'établir un plan de redressement en sécurité routière sur les routes de notre territoire

- Demande à la SQ de revoir la vitesse des usagers et le nombre d'accidents
- Un appui a été donné à un comité de citoyen en faveur du prolongement de l'autoroute 20
- Motion de félicitation à M. George Deschênes pour ses 20 ans d'implication dans le monde municipal

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-09-003

5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 août 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 août 2025 au montant de 47 309.15$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-004

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 AOÛT 2025

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 août 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-005 **5.3- <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT # 287-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 748 431$ ET UN EMPRUNT DE 748 431$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024</u>**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 22 août 2024 et que le projet de règlement avait été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux stipule à l'Article 3 : « *une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter pour combler un déficit, conformément à la loi qui régit la municipalité »*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le règlement #287-25 décrétant une dépense de 748 431 $ et un emprunt de 748 431 $ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

25-09-006 **8.1 <u>PROGRAMMATION DE LA TECQ 2024</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Pas de point à traiter

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-09-007

11.1 PARTICIPATION À LA DÉMARCHE COLLECTIVE POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE, SANS DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a mis en œuvre le **Programme de soutien aux politiques familiales municipales**

(PFM) 2023-2026, qui permet aux municipalités admissibles de participer à l'élaboration d'une politique familiale municipale;

ATTENDU QUE la MRC de [Nom de la MRC] coordonne une **démarche collective** regroupant plusieurs municipalités de son territoire, afin d'élaborer ou de mettre à jour des politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de [Nom de la municipalité] souhaite participer à cette démarche collective, dans un esprit de collaboration et de mobilisation régionale autour des enjeux familiaux;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut pas déposer de demande de soutien financier dans le cadre du Programme, mais désire tout de même s'impliquer activement dans la démarche et élaborer sa propre PFM et son plan d'action;

ATTENDU QUE la participation implique la désignation d'une personne élue responsable des questions familiales, telle que le prévoit le cadre normatif du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier confirme sa participation à la démarche collective coordonnée par la MRC de [Nom de la MRC] pour l'élaboration de sa propre Politique familiale municipale, sans faire de demande de soutien financier;

QUE M. André Blouin soit désignée à titre de personne responsable des questions familiales pour assurer le lien avec la MRC, les services municipaux et les partenaires du milieu;

QUE monsieur Robert Lyman directeur général soit autorisée à collaborer avec la MRC dans le cadre de la coordination de la démarche collective;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Mitis afin de confirmer l'engagement de la Municipalité dans la démarche, à titre de partenaire non financé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____

_____

_____

_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

25-09-008 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gervais Parent de la lever de l'assemblée à 20h35.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier